# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 1.4

## ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION D'UN CONTRAT DE PRET A USAGE

A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION

"LES TOITS NOTRE-DAME"

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

**"**L'association "les Toits Notre-Dame" dont le siège est à Roanne, 65 avenue de Lyon, a pour objet de concourir à la mise à l'abri humanitaire pour une courte période, de familles et personnes isolées fragiles, se trouvant en grande difficulté faute de pouvoir s'abriter sur le territoire du Roannais.

La commune de Riorges est propriétaire dans ses différents groupes scolaires, de logements ; elle se réserve la possibilité de les louer pour une occupation limitée dans le temps.

La commune souhaitant soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs, il est proposé de mettre à sa disposition, gratuitement, un logement de type studio (B5) situé dans l'enceinte du groupe scolaire de Beaucueil, 469 rue Pierre Dubreuil.

S'agissant d'une mise à disposition gratuite, un contrat de prêt à usage peut être conclu avec l'association, afin de définir les modalités pratiques de cette occupation.

Le prêt sera consenti pour une durée de un an à compter du 1er octobre 2015, soit jusqu'au 30 septembre 2016.

L'association ne pourra utiliser le bien que pour l'hébergement temporaire de familles en grande difficulté. Elle s'engage par ailleurs à assurer un suivi et un accompagnement social des familles tout au long de leur séjour.

Elle devra en outre souscrire une assurance tous risques locatifs (incendie, dégâts des eaux…).**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 1875 et suivants du Code civil ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le contrat de prêt à usage à conclure avec l'association "les Toits Notre-Dame" pour l'occupation du logement B5 de Beaucueil ;
2. autorise le maire à le signer.